

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>															
Procès verbal de la séance spéciale du 23 février 2009	<p>Procès verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 23 février 2009 à 22 h 30.</p> <p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Viateur Fournier, Normand Raby, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>															
Ordre du jour du 23 février 2009	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance spéciale du 23 février 2009</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Lecture et adoption de l'ordre du jour</li> <li>2 Refinancement de l'emprunt pour le règlement 181</li> <li>3 Demande de subvention pour les loisirs</li> <li>4 Camion de l'inspecteur municipal</li> <li>5 Levée de l'assemblée</li> </ol>															
Avis de convocation	<p>L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil. Le conseiller Yves Boissonneault nous a informés qu'il serait hors du territoire de la municipalité lors de la séance spéciale. Tous les autres membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation et consentent à la tenue de la présente séance.</p>															
036-2009 Adoption de l'ordre du jour	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p>															
037-2009 Refinancement de l'emprunt pour le règlement 181	<p><b>ADOPTÉE</b></p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE la Municipalité de Lyster accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt de 143 700\$ par billets en vertu du règlement 181 au prix de 98.09700 échéant en série 5 ans comme suit :</p>															
	<table border="1"> <tr> <td>11 500\$</td> <td>3.00 %</td> <td>2010</td> </tr> <tr> <td>12 100\$</td> <td>3.10 %</td> <td>2011</td> </tr> <tr> <td>12 700\$</td> <td>3.75 %</td> <td>2012</td> </tr> <tr> <td>13 300\$</td> <td>4.05 %</td> <td>2013</td> </tr> <tr> <td>94 100\$</td> <td>4.50 %</td> <td>2014</td> </tr> </table>	11 500\$	3.00 %	2010	12 100\$	3.10 %	2011	12 700\$	3.75 %	2012	13 300\$	4.05 %	2013	94 100\$	4.50 %	2014
11 500\$	3.00 %	2010														
12 100\$	3.10 %	2011														
12 700\$	3.75 %	2012														
13 300\$	4.05 %	2013														
94 100\$	4.50 %	2014														
	<p>QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>															
038-2009 Autorisation de signature pour le financement du règlement 181	<p>ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster se propose d'emprunter par billets un montant total de 143 700\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 181 ;</p> <p>ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;</p> <p>ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : VIATEUR FOURNIER</b></p>															

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par le maire Monsieur Marcel Beaudoin et la directrice générale Madame Suzy Côté ;

QUE les billets seront datés du 5 mars 2009 ;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	11 500\$
2.	12 100\$
3.	12 700\$
4.	13 300\$
5.	13 900\$
5.	80 200\$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 5 mars 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 181 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

### ADOPTÉE

#### SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la présentation du projet «Harmonisation des infrastructures de loisirs» dans le cadre du «Programme de soutien aux installations sportives et récréatives» du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

### ADOPTÉE

#### SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil approuve l'achat d'un camion neuf pour l'inspecteur municipal. Les conditions et le financement seront approuvés à la séance régulière du 2 mars.

### ADOPTÉE

#### SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette session soit levée à 22 h 40.

### ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le Maire approuve et signe chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
*Marcel Beaudoin*  
Maire

\_\_\_\_\_  
*Suzy Côté*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

039-2009  
Demande de  
subvention pour  
les loisirs

040-2009  
Camion de  
l'inspecteur  
municipal

041-2009  
Levée de  
l'assemblée